

Cado Rohellec (?)

Résidant ordinairement à Trélusson, Guillaume FER (n°392) possède des héritages à St Michel et Cado Rohellec. Le 30 juin 1693, il en obtient le remboursement de 50L de Pierre LE PORT. Mais l'acte de vente aurait eu lieu précédemment en mars 1691 entre leurs parents Guillaume LE PORT et Mathieu FER.

B1525 - Sénéchaussée d'Auray - 30/06/1693 (à revoir)

Congément

Pierre LE PORT, fils de défunt Guillaume et de vivante Gu illemète GAHINET, paye le remboursement prévu (?) au contrat d'acquêt du 22/03/1691 pour le prix des héritages lui vendu par le père du défendeur (?) étant aux appartenances de St Michel et de Cado Rohellec en PLOEMEL, pour 50L payés.

Contre les défenseurs

Guillaume FER et Jeanne MALETTE sa femme.